

Où va l'assurance-maladie ?

La votation du 8 décembre

Il est incontestable que notre assurance-maladie doit être développée. Mais nous ne voulons pas d'un service de santé étatisé.

Le 8 décembre, le peuple suisse aura à se prononcer sur une initiative du parti socialiste et sur le contreprojet de l'Assemblée fédérale. Ces deux projets doivent être rejetés. En effet, tous deux préconisent de nouvelles cotisations sous forme de pour-cent en déduction du salaire et, tôt ou tard, ils aboutiront à un service de santé étatisé.

Préparons la voie à des améliorations authentiques; mais auparavant, faisons table rase en votant:

2x Non

Comité suisse pour une assurance-maladie vraiment sociale sans les pour-cent du salaire

Non à l'initiative

L'initiative demande l'institution d'une assurance fédérale obligatoire qui serait financée avec des pour-cent du salaire, dont le taux n'est pas fixé.

Les conséquences de cette initiative favorable à l'étatisation seraient: des frais d'assurance plus élevés du fait que le sens de la responsabilité individuelle serait amenuisé, un service de santé étatisé plus coûteux et la dégradation de la qualité des services.

Non au contreprojet

Le contreprojet veut, lui aussi, introduire des cotisations obligatoires pour tous et fixées en pour-cent du revenu du travail. Pour le moment, il est question de 3% du revenu. En outre, les assurés auraient encore à payer leurs cotisations individuelles.

Comment seront distribués les milliards provenant de ces pour-cent prélevés sur les salaires? Si l'on en croit le Conseil fédéral, la question «reste en suspens».

Bonnet blanc, blanc bonnet

Les partisans du contreprojet prétendent que celui-ci est très différent de l'initiative. Cela est inexact. Quelques pour-cent de plus ou de moins, une contrainte de l'Etat plus ou moins avouée ne font pas une différence fondamentale. D'ailleurs, le Conseiller fédéral Tschudi a vendu la mèche

lorsqu'il déclara que le contreprojet était «une obligation à prestations quelque peu déguisée».

Le contreprojet ne vaut donc pas mieux que l'initiative. Il est vrai qu'il limite les pour-cent de la déduction salariale. Mais l'expérience nous prouve que ce genre de limitation ne fait jamais long feu. Et d'ailleurs, 3 nouveaux pour-cent en déduction du salaire, ce n'est pas une petite affaire!

Les pour-cent du salaire: un corps étranger

Les pour-cent du salaire ont leur place dans l'AVS, où l'on verse des rentes en fonction du montant du salaire. Mais dans l'assurance-maladie aucun cas n'est semblable à un autre et l'intrusion des pour-cent du salaire y ferait figure de corps étranger. Ils détruiraient le lien qui doit subsister entre assurance individuelle et prestations individuelles. Dans un rapport sur le service de santé britannique, nous lisons ceci: «Plus on perd de vue la relation directe qui existe entre cotisations et prestations, plus la tentation devient grande de profiter de la gratuité.»

Ne pas encourager l'explosion des frais

L'afflux des milliards provenant des pour-cent du salaire entraînerait la perte de la notion des dépenses. Il encouragerait l'explosion des dépenses et la surconsommation médicale, au lieu de les maintenir dans certaines limites.

Toujours plus de déductions salariales?

Une imposition supplémentaire du revenu du travail serait une charge pour l'ensemble de la population et elle ne ferait qu'accélérer la vitesse acquise par la spirale des salaires et des prix. Actuellement déjà, les pour-cent nécessaires au financement de l'assurance-vieillesse sont de plus en plus importants. Il ne serait donc pas raisonnable de prescrire de nouvelles déductions salariales pour l'assurance-maladie également.

Comité suisse pour une assurance-maladie vraiment sociale sans les pour-cent du salaire

Au nom du comité:

Jakob Bächtold, conseiller national, Berne; Robert Bauder, conseiller d'Etat, Berne; Kilian Boner, directeur général de

Ce qu'il faut faire

En votant 2x Non le 8 décembre, nous nous prononçons en faveur de l'amélioration d'une assurance-maladie dont les conditions seraient supportables pour chacun.

Comme mesures d'urgence, nous proposons:

Développement des prestations de l'assurance-maladie, entre autres: amélioration des prestations hospitalières; plus grande facilité d'admission dans les caisses-maladie, notamment dans le cas des personnes âgées.

Et pour l'avenir, la solution durable:

Avec des cotisations supportables pour tous, tenant compte des petits revenus. Pas de pour-cent en déduction du salaire.

Une contribution équitable des assurés à leurs dépenses pour la santé, cela grâce à une réorganisation du système de la participation et de la franchise; cette contribution tenant compte des critères sociaux. Les cotisations individuelles et la participation aux frais stimulent le sens de la responsabilité personnelle ainsi que la volonté d'éviter des frais inutiles.

Comme jusqu'à présent, une contribution des fonds publics de la Confédération et des cantons. Une contribution supplémentaire provenant de l'imposition appropriée de l'alcool et du tabac.

Amélioration générale des prestations qui devront être adaptées aux exigences de notre époque.

la Société suisse Grutli, Stettlen; Maître Henri Bourgeois, Genève; Hans Eymann, ancien membre du Grand-Conseil, Bâle; Madame Dora Kaeser, conseiller communal, Bienne; Max Kühne, directeur d'assurance-maladie, St-Gall; Aldo Zaccheo, juge de paix, Locarno.